

13.04.2011 - 09:04 Uhr

Nouvelles formations concernant l'interdiction de la remise d'alcool aux jeunes GastroSuisse pour une protection encore plus efficace de la jeunesse

Zürich (ots) -

L'hôtellerie-restauration, le commerce de détail et la Régie fédérale des alcools (RFA) ont, en étroite collaboration, élaboré de nouveaux documents de formation concernant l'interdiction de la remise d'alcool aux jeunes. L'objectif est d'améliorer encore davantage la protection de la jeunesse. Quatre modules motivés et proches de la pratique fixent les normes pour l'interdiction de la remise de boissons alcooliques aux jeunes. GastroSuisse soutient les nouveaux efforts de la RFA.

Afin de protéger la jeunesse, la remise d'alcool à des jeunes de moins de 16 ans ainsi que celle de spiritueux à des jeunes de moins de 18 ans est interdite. La mise en oeuvre de ces dispositions, au milieu de l'agitation quotidienne des commerces ou de l'hôtellerie-restauration, n'est pas toujours facile. GastroSuisse a depuis longtemps réalisé l'avantage d'une formation spécifique, et a grandement contribué à l'élaboration des nouveaux modules de formation. Les nouveaux documents intègrent des connaissances et expériences provenant des cours de GastroSuisse.

Ces quatre modules s'adressent à des responsables de la gestion et de la formation ainsi qu'aux collaborateurs et apprenants, qui sont en contact direct avec les clients. Les documents contiennent des études de cas concrets provenant du quotidien professionnel et permettant d'atteindre un bon effet d'apprentissage.

GastroSuisse réalise depuis des années un cours spécial, qui a formé jusqu'à présent plus de 1000 personnes. Les nouveaux modules de formation sont désormais intégrés dans ce cours. Les personnes intéressées peuvent accéder gratuitement à ces modules en les téléchargeant sur la page GastroSuisse sur Internet.

GastroSuisse est la Fédération nationale de l'Hôtellerie et de la Restauration. Environ 21 000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants, cafés etc.), organisés en 26 sections cantonales et 4 groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande Fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Zurich, 13 avril 2011

Kontakt:

En cas de questions : GastroSuisse, Marketing et Communication,
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch,
www.gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100622839> abgerufen werden.